

# FILIERE SPORTIVE PAR EQUIPE DE CLUB 2016



## DIVISION REGIONALE EXCELLENCE PAR EQUIPE DE CLUB 2016

### PRINCIPE

La Division Régionale EXCELLENCE de la Ligue de PROVENCE par équipe de club a un double but :

- Proposer un objectif sportif aux clubs Décerner le titre de Champion Régional EXCELLENCE par équipe de club. Accéder à la Finale Nationale de Division Régionale pour prétendre accéder à la Division 2 (ou DNAP pour les arcs à poulies)
- Aidez les clubs à se structurer sportivement Aider un maximum de clubs à se structurer autour d'un projet sportif. Amener les tireurs à pratiquer le tir en compétition par équipe.

### REGLEMENT

Toujours en 2016: **DR EQUIPES JEUNES MIXTES (benjamins, minimes )**

Cette division est mise en place par la Ligue de PROVENCE sous l'égide de la FFTA.

Nombre de compétitions : 3 épreuves FITA (2x70m) : **VEDENE (24 avril), MARIIGNANE (08 mai) et CARPENTRAS ( 2 juillet)**

Catégories : Classique homme, classique femme, arc à poulies hommes, arc à poulies femmes.

La mixité, pour la composition des équipes à 70 m (classiques) et 50m (poulies), est interdite. Les équipes peuvent être composées de 3 ou 4 archers. Les clubs ayant une équipe en D1 ou D2 ou DNAP peuvent participer à la DR Excellence mais sans les 3 meilleurs archers de leur club au classement national individuel à 2x70 mètres de l'année précédente transferts inclus. Les jeunes tireurs n'ayant pas tiré à 70 mètres l'année précédente, ne sont pas concernés par cette mesure.  
- Concernant la réglementation liée aux transferts (libre et autorisés), Voir le manuel de l'arbitre (Règlements généraux C.3.3 : Les transferts).

# FILIERE SPORTIVE PAR EQUIPE DE CLUB 2016

## PROCEDURE D'INSCRIPTION A LA DRE 2015

La Ligue de PROVENCE envoie le règlement (mail) à tous les clubs de sa compétence.

Les clubs candidats pour la DR Excellence s'inscriront avant le 20 avril 2016, auprès de la Ligue de Provence, en renvoyant le bulletin d'inscription en annexe. (Un bulletin par club)

Les clubs joindront un chèque de caution de 120€ par équipe inscrite à la DRE et DRE jeunes

Ce chèque ne sera pas mis en paiement, il sera restitué si l'équipe participe aux trois compétitions de la DRE.

Si l'équipe de club ne se présente pas aux trois compétitions, le chèque sera encaissé et la ligue remboursera au club le montant du nombre de manches effectuées, à raison de 40 € par manche.

Procédure d'inscription aux épreuves de DRE :

- La ligue de PROVENCE mettra en ligne sur le site de la ligue les mandats, rédigés par les clubs supports, au minimum 3 semaines avant le déroulement de la compétition

## LES EPREUVES

LE 2 X 70 METRES (Compétition qualificative au championnat de France)

Ce tir sera réalisé sur 12 volées de 6 flèches si possible sur le rythme ABC à la distance de tir et sur blasons respectant la réglementation en vigueur. La composition des équipes DRE sera faite sur le lieu de la compétition et ceci avant le début des tirs. Elle sera remise à un responsable de la ligue présent ou à l'organisateur de la compétition. La fiche d'inscription sera disponible au greffe.

Le classement DRE sur une compétition est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés par les archers composant l'équipe préalablement inscrite et ce sur le tir qualificatif.

# FILIERE SPORTIVE PAR EQUIPE DE CLUB 2016

## CLASSEMENT D'UNE MANCHE DE DRE

L'attribution des points se fait sur la base ci-dessous en fonction du classement lors du tir qualificatif.

Place Points : 1er 20, 2ème 16, 3ème 12, 4ème 9, 5ème 6, 6ème 4 ; 7ème 2, 8ème 1.

En cas d'égalité sur une compétition, le départage se fera au nombre de 10, puis de 9...des trois archers retenus pour le l'équipe.

## CLASSEMENT FINAL DE LA DRE

Attention : Pour prétendre être vainqueur de la DRE il faut avoir participé aux trois manches régionales

Une fois les 3 épreuves terminées, le titre de Champion Régional Excellence par Equipe de Club sera attribué au club ayant obtenu le plus de points.

Un classement définitif sera établi par la Ligue de Provence sur le total des points marqués sur l'ensemble des 3 épreuves.

En cas d'égalité entre deux clubs à la fin de la 3ème épreuve, le départage sera fait en fonction du total des points obtenus par l'équipe lors des tirs qualificatifs sur les trois compétitions

## RECOMPENSES

Une fois le classement final de la DRE établi, la ligue de Provence récompense dans chaque catégorie les trois premières équipes de club.

Comme les années précédentes la ligue de Provence prend en charge les frais d'inscription à la finale des DR pour les équipes qui y participent.

## CLASSEMENT spécifique des équipes prétendants à la montée en D2

Attention : Pour prétendre participer à la finale des DR il faut avoir participé aux trois manches régionales

Sur le même principe il sera réalisé un classement des seules équipes pouvant accéder à la D2, ceci pour que les équipes des clubs déjà en D2 ou en D1 n'interfèrent pas sur la possibilité d'accession à la finale des DR

## **FILIERE SPORTIVE PAR EQUIPE DE CLUB 2016**

### **MONTEE ET DESCENTE EN D2 ou DNAP**

La première équipe de chaque catégorie de ce deuxième classement est qualifiée pour participer à la finale nationale de la DR afin de tenter l'accession en D2 (ou DNAP pour les arcs à poulies).

Si une équipe qualifiée à la finale nationale décide de se retirer de l'épreuve la 2ème équipe du deuxième classement est repêchée.

En fin de saison, la Ligue de Provence transmet les résultats à la Fédération pour que celle-ci en assure la publication (revue fédérale, site Internet, lettres aux clubs, etc...).

### **DIVISION REGIONALE EXCELLENCE PROVENCE CIRCUIT 2015**

**Manche 1 : VEDENE LE 24 AVRIL 2016**

**Manche 2 : MARIGNANE LE 08 MAI 2016**

**Manche 3 : CARPENTRAS LE 02 JUILLET 2016**

### **RAPPEL :**

**Finale Nationale des DR les 03,04 septembre 2016 à VOVES**

**Même date pour les dames et les hommes arc classique et poulies**

# FILIERE SPORTIVE PAR EQUIPE DE CLUB 2016

## DIVISION REGIONALE EXCELLENCE PAR EQUIPE DE CLUB

### LIGUE DE PROVENCE



BULLETIN D'INSCRIPTION Club : \_\_\_\_\_

Equipe :  Benjamins minimes mixte

HOMMES classique

FEMMES classique

HOMMES poulies

FEMMES poulies

N° d'agrément : 01/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

LOCALITE : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

telephone: \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Je joins un chèque de.....€ pour ..... équipe (s)

Renvoyer le bulletin d'inscription et le chèque de caution libellé à l'ordre de :« Ligue de Provence de tir à l'arc » avant le 20 avril 2016 à Mr GRANVEAUX Hugues 37 lot le pré vert 13240 Septèmes les Vallons

Je certifie sur l'honneur que l'équipe est conforme à la réglementation fédérale.(Cf règlements sportifs)

Le président du club : \_\_\_\_\_